



Achat immobilier après séparation (mais avant divorce)

Par **caroleml**, le **09/05/2012** à **22:26**

Bonjour,

Je souhaite faire l'achat d'un bien immobilier après séparation d'avec mon mari (régime communauté) et ceci avant l'assignation à divorce (pour moti de de séparation de corps de plus de 2 ans).

Ne pouvant récupérer auprès de celui ci son accord concernant l'absence de recours au droit sur cet achat, je voudrais faire mettre ce bien au nom de mes parents.

Comment procéder au niveau de la signature du compromis et lors de la vente, le crédit peut il malgré tout être à mon nom, comment protéger mes parents d'un non paiement de ma part, et comment me protéger en cas de succession suite à décès de l'un deux.